

# Jouer dans les bars C'est (PAS) payé combien ?



**ET C'EST POSSIBLE !** La position du SDAMP CGT  
Syndicat Des Artistes Musicien.ne.s de Paris IDF

Réunion d'infos et de débats sur le GIP Cafés Cultures :

**f Mardi 11 décembre 2018 à 14h30**

14-16 rue des Lilas, 75019 Paris, métro Place des Fêtes

## Ensemble, faisons vivre nos métiers, avec

- ▶ LE GUSO ▶
- ▶ LES AIDES À L'EMPLOI DIRECT ▶
- ▶ LE GIP CAFÉS CULTURES ▶

Produire des spectacles payés et déclarés en respectant la réalité économique du secteur des bars et cafés-cultures, **c'est possible !**

Le GIP rembourse sans délai aux employeurs une part du coût global des salaires après déclaration des artistes au GUSO (obligation légale).

Financé par des collectivités territoriales (mairies, régions, départements ...) et le Ministère de la Culture (à travers le FONPEPS), il fonctionne à Paris depuis 2016.

### Le GIP Cafés Cultures

Aujourd'hui, ce dispositif original et efficace existe sur tout le territoire.

[www.gipcafescultures.fr](http://www.gipcafescultures.fr) - 09 72 45 23 54

Nombre d'entre nous se sentent obligé.e.s d'accepter des conditions d'emploi sans déclaration ni cotisations sociales : cela doit cesser !

Tous les musiciens et musiciennes doivent jouer le jeu sans scrupules pour faire vivre ce bassin d'emploi - **18 648 cachets d'artistes aidés en 2017.**

Nous devons tout faire pour renforcer notre salariat, nous donnant accès à la protection sociale :

- ▶ Assurance chômage
- ▶ Assurance maladie
- ▶ Formation professionnelle
- ▶ Retraite décente



## MAINTENANT, J'ADHÈRE !

Le syndicat c'est l'affaire de tous ! Adhérer et participer, c'est défendre le métier aujourd'hui et inventer celui de demain.



Cette aide à l'emploi direct est proportionnelle au nombre d'artistes engagés afin de favoriser les grands formats (voir tableau ci-contre).

### Exemple :

Le concert d'un **quartet**, sur la base d'un cachet brut par artiste de 103,04 €, représente un coût total pour l'employeur de **638,08 €**.

Après versement de l'aide (312,66 €), le **plateau artistique** coûte au final à l'employeur **325,42 €**.

Dans le but de vérifier les salaires et les déclarations des artistes, l'Inspection du Travail et l'URSSAF ont réalisé une série de contrôles dans des établissements parisiens organisant des concerts.

Nous nous félicitons de ce travail visant à régulariser la situation des musicien.ne.s, à faire évoluer des conditions d'emploi actuellement inacceptables, et non pas à faire fermer les lieux de concert.

Depuis le milieu des années 90, les concerts se sont développés dans les lieux de proximité. Les bars sont devenus des espaces de diffusion décisifs dans la carrière de musicien.ne.s de toutes esthétiques.

**Il est vital pour les artistes d'être payés et déclarés pour vivre décemment de leur métier.**

Face à cette situation, les militant.e.s de l'Union Syndicale SNAM CGT ont largement participé à la création d'un dispositif d'aide à l'emploi direct :



## Calcul des aides aux salaires - GIP Cafés Cultures

(NB : le salaire de base passera à 104,48€ en 2019)

Nbr de musiciens	Salaire brut par musicien	Salaire net par musicien	Coût global par musicien	Coût global du plateau artistique	Pourcentage et montant d'aide par le GIP	Coût final pour l'employeur
1	103,04 €	79,45 €	159,52 €	159,52 €	<b>26 %</b> = 41,48 €	118,04 €
2	103,04 €	79,45 €	159,52 €	319,04 €	<b>26 %</b> = 82,95 €	236,09 €
3	103,04 €	79,45 €	159,52 €	478,56 €	<b>39 %</b> = 186,64 €	291,92 €
4	103,04 €	79,45 €	159,52 €	638,08 €	<b>49 %</b> = 312,66 €	325,42 €
5	103,04 €	79,45 €	159,52 €	797,60 €	<b>54 %</b> = 430,70 €	366,90 €
6	103,04 €	79,45 €	159,52 €	957,12 €	<b>60 %</b> = 574,27 €	382,85 €
7	103,04 €	79,45 €	159,52 €	1 116,64 €	<b>65 %</b> = 725,82 €	390,82 €